



## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022**

## **1- Cadre Juridique**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu renforcer la transparence des collectivités territoriales en modifiant les règles relatives au DOB. Le DOB doit désormais faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Le rapport étant le document sur lequel s'appuie le DOB, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif de la collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

En raison de la strate de l'EPCI, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le rapport doit être transmis au représentant de l'Etat et être publié.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique.

## **2- Perspectives économiques :**

Le rôle majeur de la Banque centrale européenne sur les marchés

Depuis plusieurs années, les marchés financiers évoluent au rythme des annonces des banques centrales qui, en créant massivement de la monnaie au plein cœur de la crise, sont devenues des acteurs incontournables des marchés.

La Banque centrale européenne (BCE) ne déroge pas à cette règle et chaque allocution de sa présidence agite les marchés. Le premier novembre 2019, Mario Draghi, président du conseil des gouverneurs de la BCE depuis 2011, est arrivé au terme de son mandat. C'est Christine Lagarde, ancienne Directrice générale du Fonds Monétaire International (FMI) qui lui a succédé pour un mandat d'une durée de huit ans.

Pour rappel, le rôle de la BCE est de « gérer la monnaie unique, assurer la stabilité des prix et mener la politique économique et monétaire en zone euro ». Depuis sa revue stratégique de juillet 2021, la BCE a revu sa cible d'inflation. Elle est passée d'un objectif d'inflation proche mais inférieur à 2% à une inflation aux alentours de 2% à moyen terme. De plus, dans le calcul de l'inflation, le coût du logement sera « mieux

pris en compte », ce qui aura tendance à augmenter mécaniquement le niveau de l'indice observé (IPCH). Pour atteindre cet objectif mais également afin d'influencer la courbe des taux à moyen et long terme (dans l'objectif de maintenir des « conditions de financement favorables »), la BCE dispose d'un certain nombre d'outils de politique monétaire :

- Les mesures dites « conventionnelles » : la Banque centrale européenne peut moduler les niveaux de taux auxquels elle prête aux banques commerciales mais également le niveau auquel elle rémunère leurs dépôts. L'action de la BCE sur ses taux directeurs a essentiellement un impact sur les taux courts interbancaires, c'est-à-dire sur les index €STR, Eonia et Euribor.

- Les mesures dites « non-conventionnelles » : la Banque centrale peut également acheter des titres sur le marché secondaire (des obligations d'Etat et d'entreprises) afin de faire mécaniquement baisser les taux d'emprunt des différents acteurs économiques. C'est ce que l'on appelle le Quantitative Easing (QE). Ces mesures peuvent également s'accompagner de prêts au secteur bancaire sur des durées plus longues qu'observées traditionnellement et à des taux bonifiés si les prêts sont par la suite redistribués dans l'économie réelle. Il s'agit d'opérations de refinancement ciblées à plus long terme, les Targeted Longer Term Refinancing Operations (TLTRO). L'objectif est de fluidifier la transmission de la politique monétaire aux agents économiques comme les ménages et les entreprises. En outre, au cœur de la crise économique

### **Une crise sanitaire aujourd'hui largement maîtrisée dans les pays développés**

La crise sanitaire mondiale qui a débuté au début de l'année 2020 constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire, et qui s'est vite étendu aux sphères politiques, économiques et financières. Le PIB mondial a chuté de 3,4%, les cours du pétrole ont diminué et le CAC40 accuse une baisse de 7,14% en 2020. On observe ainsi un mouvement de « flight to quality » faisant décroître le rendement de l'OAT 10 ans de 0,46% en 2020.

Face à cette situation exceptionnelle, des mesures économiques prises par les gouvernements et les institutions supranationales ont permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire.

Si la pandémie est aujourd'hui maîtrisée dans les grandes puissances économiques telles que la Chine, les Etats-Unis et l'Europe, elle frappe toujours les pays en voie de développement qui n'ont à ce jour pas suffisamment accès aux vaccins. Au niveau mondial, les indicateurs de santé de l'économie et des marchés financiers sont au plus haut depuis le troisième trimestre 2021.

### **Des politiques budgétaire et monétaire sans précédents**

Parallèlement aux mesures sanitaires visant à contenir puis éradiquer l'épidémie de la COVID19, les gouvernements et les banques centrales, forts de leurs expériences lors de la crise de 2008, sont massivement et rapidement intervenus pour soutenir l'économie.

Sur le plan budgétaire, les politiques se sont focalisées d'abord sur le soutien à l'économie avant de favoriser la relance.

En France, les plans de soutien se sont concentrés sur les dispositifs d'indemnisation des entreprises et des citoyens suite à l'arrêt de l'activité lors du premier confinement. L'Etat a par exemple financé rien qu'en 2020 le chômage partiel pour un montant de 27,1 milliards d'euros. Cela a permis aux agents économiques de garder confiance dans l'avenir et un certain pouvoir d'achat utile à la reprise de la consommation en sortie de confinement. En outre, afin de conserver un marché du financement bancaire fonctionnel, c'est-à-dire que les banques puissent continuer à fournir des liquidités aux différents acteurs économiques, l'Etat a mis en place un programme de 300 milliards de garanties d'emprunts, les fameux Prêts Garantis par l'Etat (PGE).

Au niveau européen, l'Eurogroupe a mis en place un plan d'urgence de 540 milliards d'euros. Ce plan comprend (i) une enveloppe de 200 milliards d'euros accordée à la Banque Européenne d'Investissement pour l'octroi de prêts nouveaux aux entreprises, (ii) la possibilité pour la Commission européenne de lever 100 milliards d'euros sur les marchés pour aider les Etats membres à financer des mesures sociales comme le chômage partiel, et (iii) il octroi aux pays les plus touchés par le virus des lignes de crédit préventives via le Mécanisme européen de stabilité (MES) dans la limite de 240 milliards d'euros.

Par la suite, les plans de relance ont pris le relais afin de financer de projets d'avenir qui répondent aux défis majeurs du 21ème siècle : l'écologie, la digitalisation ou encore l'économie durable. En France, le plan France Relance de 100 milliards d'euros doit financer des projets dans les secteurs de l'écologie à hauteur de 30 milliards, de la compétitivité à hauteur de 34 milliards et de la cohésion pour 36 milliards. En Europe, le plan de relance Next GenerationEU (NGEU) est « le plus vaste train de mesures de relance jamais financé en Europe ». Ce plan d'un montant total de 2 000 milliards d'euros doit « contribuer à la reconstruction de l'Europe de l'après-COVID-19, une Europe plus verte, plus numérique et plus résiliente ».

Sur le plan monétaire, les banques centrales maintiennent leurs taux bas et développent leurs instruments de politique non conventionnelle afin de permettre aux acteurs (Etats, banques, entreprises, ménages) de s'endetter dans de bonnes conditions.

En Europe, la Banque centrale européenne a décidé en mars 2020 d'augmenter le montant de l'enveloppe

de son programme d'assouplissement quantitatif, l'Asset Purchase Programme (APP) de 120 milliards d'euros. Ce programme vise à racheter sur le marché secondaire 20 milliards d'euros de titres d'Etats et d'entreprises chaque mois, afin de faciliter les conditions d'émission des émetteurs publics et privés.

En mars 2020 également, la BCE a annoncé la mise en place d'un programme de rachat d'actifs supplémentaire, Pandemic Emergency Purchase Programme (PEPP), d'un montant de 1850 milliards d'euros et se terminant en mars 2022. Cependant, l'effort devant être maintenu, il est fortement probable

(à l'heure où nous écrivons ces lignes, en septembre 2021), sur la base des dernières déclarations des membres de la BCE, qu'un nouveau programme soit créé pour sortir en douceur du programme et éviter une hausse brutale et importante des taux d'emprunt d'Etat. En parallèle,

la BCE maintient ses taux directeurs à des niveaux très bas, le taux des opérations principales de refinancement (le taux refi) étant actuellement à 0%.

Outre-Atlantique, la Réserve fédérale des Etats-Unis (FED) a également pris des mesures exceptionnelles. Elle a procédé à plusieurs baisses de taux pour un total de 150 points de base en l'espace de quelques semaines, ceux-ci évoluant actuellement entre 0% et 0,25%. De plus, elle a annoncé un programme de 2 300 milliards de dollars visant à soutenir l'économie nationale en proposant des prêts d'une durée de quatre ans aux entreprises de 10 000 employés au maximum, mais également en achetant

des obligations émises par les Etats, les comtés et les villes les plus peuplées du pays. D'autres programmes de relance budgétaire sont encore en cours de validation par les institutions américaines tels que le plan d'investissement dans les infrastructures ou encore un plan social de plusieurs milliers de milliards de dollars.

Ces mesures de soutien à l'économie (par les banques centrales et les gouvernements) et les mesures de relance ont permis de rétablir la confiance dans les titres d'Etats sur les marchés et de permettre à l'économie mondiale de résister, ce qui s'illustre dans les valorisations élevées des différents marchés comme les actions ou le pétrole (autour des 6500 points pour le CAC40 et de 80\$ pour le Brent à fin septembre 2021)

### **Economie mondiale une santé retrouvée en 2021**

Les différents dispositifs de soutien à l'économie se sont montrés efficaces et ont permis aux économies occidentales de limiter certains effets de la crise, notamment au niveau social.

En Europe, les mesures de chômage partiel ont permis de contenir l'augmentation du taux de chômage. En France, le pic de chômage a été atteint au quatrième trimestre 2020 à un niveau contenu de 9%, avant de retomber à 8% et de poursuivre depuis sa baisse (cf graphique plus bas). Cela a permis une reprise d'activité économique rapide dès la fin des mesures de confinement.

A l'inverse, aux Etats-Unis où le marché de l'emploi est plus flexible et dont le taux de chômage est structurellement plus faible qu'en Europe, de telles mesures de chômage partiel n'ont pas été mises en œuvre. Ainsi, au plus fort de la crise le taux de chômage aux Etats-Unis a été multiplié par quatre en atteignant les 14,7%, contre les 3,5% observés avant la crise, son plus bas niveau historique. La flexibilité du marché du travail américain a toutefois permis une diminution régulière de ce taux de chômage pour atteindre le niveau de 4,8% en septembre 2021

Du côté de la croissance économique, les prévisions d'abord pessimistes se sont progressivement et rapidement améliorées depuis le début de la pandémie, et ce jusqu'aux prévisions de septembre dernier de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), sur fond d'amélioration continue des conditions sanitaires mondiales.

Même si le PIB mondial a reculé de 3,4% l'an dernier, on observe que le rebond économique est important en 2021. Ce haut niveau d'activité devrait se poursuivre en 2022.

Cette année, les taux de croissance prévus par l'OCDE sont de l'ordre de 5,7% dans le monde, de 5,3% pour la Zone Euro, de 6% pour les Etats-Unis et de 8,5% pour la Chine.

### **Eléments de contexte International**

La triste actualité de la crise en Ukraine complexifie encore les équilibres géopolitiques mondiaux et peut laisser craindre de lourdes perturbations tant politiques qu'économiques dans les mois, voire les années à venir.

Cette situation nouvelle défavorable intervient sur un contexte inflationniste déjà marqué en fin d'année 2021 et qui risque de s'accroître : hausse des prix de l'électricité, du gaz, des carburants, des matières premières, des fournitures.

Ces hausses prévisibles des prix auront un impact sur l'ensemble de l'activité de la communauté d'agglomération qui devra redoubler d'énergie pour rechercher des économies

### 3- Les principales dispositions de la Loi de Finances 2022 :

Le projet de loi de Finances s'inscrit dans la poursuite des efforts de réduction de la dette en place de « France Relance ».

#### Les Dotations de l'Etat :

La Dotation Globale de Fonctionnement est stable avec 26.8 milliards d'euros.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est globalement stable en valeur à 26,8 milliards d'euros.

Les concours de l'Etat en faveur des collectivités seront en hausse de 525 millions d'euros en 2022.

Pour soutenir l'investissement local dans le cadre de la relance, les collectivités bénéficieront de 276 millions d'euros de crédits de paiement en 2022 au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle. En parallèle, environ 500 millions d'euros de dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local (300 millions d'euros au titre de la DSIL et 100 millions d'euros pour la dotation rénovation thermique et la dotation régionale d'investissement) devraient être décaissés en 2022 au titre du plan de relance. Le budget entérine également l'abondement supplémentaire de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

#### La Fiscalité :

##### Modification de la détermination des valeurs locatives des établissements industriels depuis 2021

La valeur locative des établissements industriels a été réduite de moitié, avec pour conséquence la réduction des impôts fonciers et CFE pour la collectivité

Cette recette est compensée par l'Etat en appliquant le taux de 2020. La collectivité perd une partie de la dynamique des bases pour les années à venir

#### TH

Exonération de 60% en 2022 pour les contribuables non dégrévés de TH

La revalorisation des valeurs locatives en 2022 sera de **3,40%**

Les EPCI à fiscalité propre perçoivent une fraction de TVA en compensation de leur part de taxe d'habitation, qui devrait être réévaluée de **5,40%** en 2022

Pour chaque EPCI, cette fraction de TVA sera calculée via un coefficient qui sera égal au rapport entre son produit de TH 2020 (sur la base du taux 2017) majoré de la moyenne 2018-2020 des rôles supplémentaires de TH ainsi que des compensations fiscales TH 2020 et le produit net de la TVA perçu par l'Etat en n-1.

Ce coefficient calculé ainsi s'appliquera chaque année à la TVA reçue l'année n-1 par l'Etat. La compensation augmentera ou diminuera en fonction du montant de la TVA perçu par l'Etat. Toutefois la loi de finances prévoit que la compensation ne pourra être inférieure à celle reçue en 2021 (soit la première année)

#### Taxe d'aménagement

La loi de Finances 2022 impose aux communes de reverser une fraction de la Taxe d'aménagement à compter de 2023

Cette disposition est d'application immédiate, pour les permis de construire qui seront déposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

**Impacts pour la communauté d'agglomération « Les Sorcières »**

- Signature d'un contrat de relance et de transition écologique
- Trois communes (Monteux, Pernes les Fontaines, Sorgues) ont été retenues sur le programme « petites villes de demain »
- La CASC fait également partie du programme « Territoire d'industrie » ce qui permet notamment aux entreprises du territoire qui se développent de lever des fonds au titre de ce dispositif

**Compte de résultat 2021- Budget Principal****Section de fonctionnement**

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-248400293-20220321-DE21032022\_

DEPENSES	€	RECETTES	€
Charges de personnel	11.527.612	Produits des services	908.662
Charges à caractère général	6.076.761	Impôts et taxes	29.690.716
Participations et Subventions	3.206.168	Dotations et participations	8.198.110
Charges de gestion courante	213.950	Produits de gestion courante	119.459
FPIC + Reversement de fiscalité	11.182.368	Atténuations de charges	353.228
Intérêts de la dette	2.326.911	Autres produits exceptionnels	48.197
Charges exceptionnelles	12.178	Opérations d'ordre	
Opérations d'ordre	1.408.915	Report excédent N-1	646.510
<b>TOTAL</b>	<b>35.954.863</b>	<b>TOTAL</b>	<b>39.964.882</b>

**Résultat de fonctionnement 2021 : + 4.010.019 €****Section d'investissement**

DEPENSES	€	RECETTES	€
Etudes-Droits similaires	54.457	Dotations (FCTVA)	1.011.331
Equipements et travaux	4.514.846	Subventions	589.206
Subventions d'équipement versées	837.173	Opérations sous mandats	886.763
Remboursement du capital d'emprunt	5.859.469	Opérations d'ordre	1.408.915
Opérations d'ordre		Excédent capitalisé	5.000.000
Opérations sous mandat	886.763	Cautions	
Déficit reporté	932.323	Emprunt	2.000.000
<b>TOTAL</b>	<b>13.085.031</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10.896.416</b>

**Résultat d'investissement 2021: - 2.188.615****Résultat Global 2021 : 1.821.404 €**

## Prévisionnel 2022

Fonctionnement : +6,9 % sur les charges à caractère général (forte augmentation du carburant et de l'électricité), + 2% sur les charges de personnel et les postes Manager et chargé de mission PVD sur l'année complète, augmentation des contributions aux syndicats des cours d'eau + 8% et Sidomra. + 26.83%

Augmentation ou Maintien du taux de la TEOM ? – Création d'un budget annexe « Collecte et Traitement des déchets » en 2022

Fixation du produit attendu de la taxe GEMAPi afin que celle-ci finance l'intégralité des dépenses

Investissement : Travaux, et acquisitions de matériel et véhicules

DEPENSES		RECETTES	
<b>Charges à caractère général</b>	+6,90% - Energie + 10% - Carburant + 30% - Autres + 2,30%	<b>Impôts</b>  - Valeurs locatives + 3.4% et estimation de l'augmentation physiques de bases de 1%  - Augmentation de la fraction de TVA + 5,4%  - Taxe Gémapi – Produit attendu couvre les dépenses  - Augmentation du taux de TEOM ?  - CFE, TH et FB pas d'augmentation	
<b>Charges de personnel</b>	Effet GVT + 2 % + Manager centre ville + chargé de projet PVD ( <i>postes Subventionnés</i> )		
<b>Contributions et participations</b>	Syndicats des Rivières – cotisations estimées à 979.000 € + 8% (+ 72.000)  Augmentation de 26.83 % de contribution au SIDOMRA soit <b>2.377.140 €</b>	<b>Dotations</b>	Dotation Interco +11% - 377.972€  Dotation de compensation -2.17% 3.911.082 €  Subvention « chef de Projet » 60.000 € (fin 2021-2022)
<b>FPIC</b>	Augmentation du FPIC	<b>Produits des services</b>	Mise en place Redevance occupation de domaine public qui pourra atteindre 150.000 et 200.000 euros par an



**Tableau Estimation FPIC et Dotations**

Tableau d'information pour DGF_INTERCO	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>DGF EPCI</b>	<b>4 384 649</b>	<b>4 338 587</b>	<b>4 289 054</b>	<b>4 241 965</b>	<b>4 200 498</b>	<b>4 164 992</b>
Dotation d'intercommunalité	306 481	340 736	377 972	415 769	457 346	503 081
dotation de compensation	4078 168	3997 851	3911 082	3826 196	3743 152	3661 911
<b>Dotation d'intercommunalité</b>	<b>306 481</b>	<b>340 736</b>	<b>377 972</b>	<b>415 769</b>	<b>457 346</b>	<b>503 081</b>
dont complément			0	0	0	0
dont dotation de base			315 428	315 428	315 428	315 428
dont dotation de péréquation			552 093	552 093	552 093	552 093
dont écrêtement			489 549	451 752	410 175	364 440

Tableau d'information pour FPIC_EPCI	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>FPIC solde territoire</b>	<b>- 913 065</b>	<b>- 1 018 728</b>	<b>- 967 288</b>	<b>- 996 056</b>	<b>- 1 024 959</b>	<b>- 1 054 018</b>
variation annuelle		11.57%	- 5.05%	2.97%	2.90%	2.84%
prélèvement	1 062 356	1018 728	967 288	996 056	1024 959	1054 018
versement	149 291	0	0	0	0	0
<b>FPIC solde EPCI</b>	<b>60 285</b>	<b>- 442 221</b>	<b>- 396 520</b>	<b>- 408 313</b>	<b>- 420 161</b>	<b>- 432 074</b>
variation annuelle		- 833.55%	- 10.33%	2.97%	2.90%	2.84%
prélèvement EPCI	0	442 221	396 520	408 313	420 161	432 074
versement EPCI	60 285	0	0	0	0	0

	Prospective				
	2021	2022	2023	2024	2025
Produit des contributions directes	8 379 422	8 488 864	8 666 948	8 849 193	9 035 704
Fiscalité transférée	6 549 221	6 511 203	6 578 471	6 679 760	6 817 713
Fiscalité indirecte	14 747 699	15 604 502	16 125 025	16 665 051	17 225 368
Dotations	8 205 364	8 180 497	8 133 951	8 157 233	8 188 757
Autres recettes d'exploitation	1 429 435	1 350 000	1 450 000	1 453 000	1 456 060
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>39 311 141</b>	<b>40 135 066</b>	<b>40 954 394</b>	<b>41 804 238</b>	<b>42 723 603</b>
Charges à caractère général (chap 011)	6 076 760	6 500 000	6 630 000	6 762 600	6 897 852
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	11 527 612	11 982 175	12 220 243	12 463 072	12 710 758
Atténuation de produit (chap 014)	11 182 368	11 264 503	11 276 296	11 288 144	11 300 057
Autres charges de gestion courante (chap 65)	3 420 118	4 064 546	4 213 551	4 368 385	4 529 277
Intérêts de la dette (art 66111)	2 234 155	617 948	682 018	627 071	541 544
Autres dépenses de fonctionnement	42 976	42 976	42 976	42 976	42 976
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>34 483 989</b>	<b>34 472 148</b>	<b>35 065 085</b>	<b>35 552 248</b>	<b>36 022 464</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>7 061 307</b>	<b>6 280 866</b>	<b>6 571 328</b>	<b>6 879 061</b>	<b>7 242 682</b>
Intérêts de la dette	2 234 155	617 948	682 018	627 071	541 544
<b>Epargne brute</b>	<b>4 827 152</b>	<b>5 662 918</b>	<b>5 889 309</b>	<b>6 251 990</b>	<b>6 701 138</b>
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	5 859 469	2 957 212	2 866 459	2 912 319	2 959 941
<b>Epargne nette</b>	<b>- 1 032 317</b>	<b>2 705 706</b>	<b>3 022 850</b>	<b>3 339 671</b>	<b>3 741 197</b>
FCTVA (art 10222)	886 806	1 756 212	574 140	492 120	492 120
Emprunts	2 000 000	4 500 000	0	0	0
Autres recettes	976 318	2 138 082	200 000	200 000	200 000
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 863 124</b>	<b>8 394 294</b>	<b>774 140</b>	<b>692 120</b>	<b>692 120</b>
Sous-total dépenses d'équipement	5 406 034	10 706 000	3 500 000	3 000 000	3 000 000
Autres investissements hors PPI	0	0	0	0	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	5 859 469	2 957 212	2 866 459	2 912 319	2 959 941
Autres dépenses d'investissement	886 763	20 000	20 000	20 000	20 000
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0	0
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>12 152 266</b>	<b>13 683 212</b>	<b>6 386 459</b>	<b>5 932 319</b>	<b>5 979 941</b>
Fonds de roulement en début d'exercice	4 715 186	1 253 195	1 627 194	1 904 184	2 915 973
Résultat de l'exercice	- 3 461 991	373 999	276 990	1 011 790	1 413 316
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 253 195	1 627 194	1 904 184	2 915 973	4 329 289

## **6 – Principaux investissements 2022:**

Au vu de l'ensemble des dispositifs, des projets des communes, la communauté d'agglomération va se doter d'un plan pluriannuel des investissements.

Pour 2022, quelques programmes pluriannuels sont déjà lancés

Programmes	Montant Opération	Crédits 2022	Crédits 2023	Crédits 2024
Concession SPL centre ville Monteux	3.797.800	438.000 €	438.000 €	438.000 €
Convention Département RD 38 Pernes les fontaines	1.096.345,42	365.448,47	365.448,47	365.448,47
Convention Département RD17 Sorgues	1.098.553	366.184,33	366.184,34	

Les nouveaux investissements 2022 peuvent être financés sans emprunt à hauteur de 4.000.000€ par an

Au vu de l'épargne nette chaque année, la communauté d'agglomération peut faire appel à l'emprunt pour autofinancer ses investissements sur les 3 prochaines années, sans alourdir l'annuité de dette et garder une épargne nette quasi stable

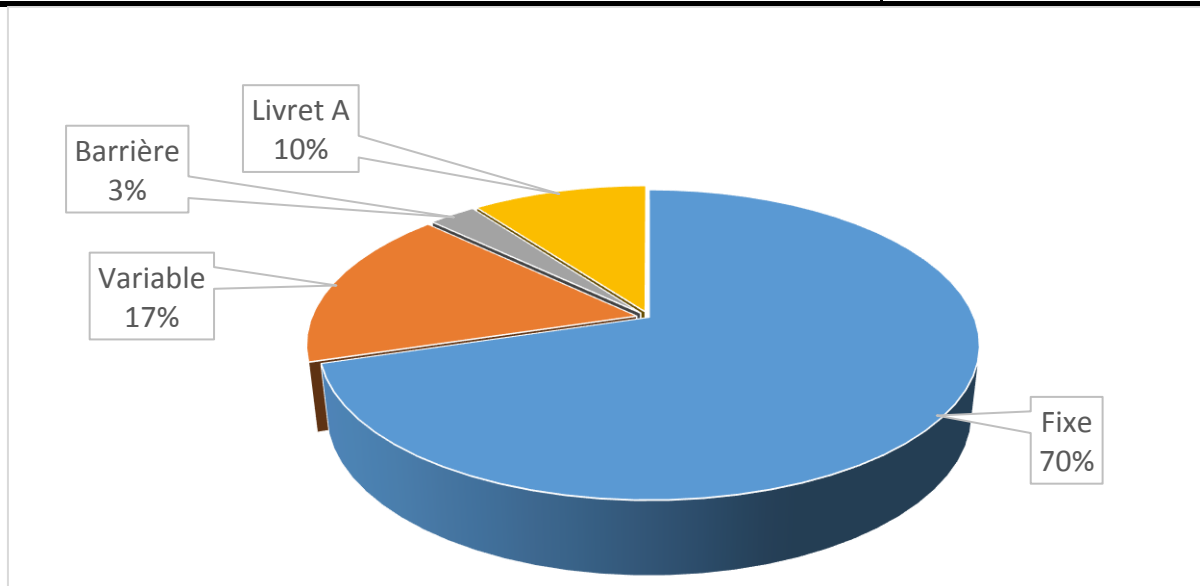
Si la communauté emprunte 4.500.000 € (en 2022) l'épargne nette reste autour de 2.900.000 € / an

**La Dette – Budget principal – Situation au 1 er janvier 2022**

■ Annuités 2022      Intérêts      617 948 €      Capital      2.957.212 €

**Caractéristiques de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

CRD	26 620 055 €
Taux moyen	2,32 %
Durée de vie résiduelle	11 ans et 11 mois
Durée de vie moyenne	6 ans et 4 mois



# Classification des emprunts

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-248400293-20220321-DE21032022\_

Prêteur	Montant emprunté	CRD au 01/01/21	Taux	Classification
<b>BANQUE POPULAIRE</b>	<b>728 520.00 EUR</b>	<b>241.500.00 EUR</b>		
BANQUE POPULAIRE	728 520.00 EUR	241 500.00 EUR	Taux fixe 3,70%	1A
<b>BANQUE POSTALE</b>	<b>435 253.78 EUR</b>	<b>267.880.07 EUR</b>		
BANQUE POSTALE	435 253.78 EUR	267.880.07 EUR	Taux fixe 3,65%	1A
<b>CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE</b>	<b>5 000 000.00 EUR</b>	<b>459.507.00 EUR</b>		
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	3 000 000.00 EUR	268.300.00 EUR	(TAM(Postfixé) + 0.08)-Floor - 0.08 sur TAM(Postfixé) (TAM(Postfixé) + 0.08)-Floor - 0.08 sur	1A
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 000 000.00 EUR	92.057.00 EUR	TAM(Postfixé) (TAM(Postfixé) + 0.08)-Floor - 0.08 sur	1A
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 000 000.00 EUR	99.150.00 EUR	TAM(Postfixé)	1A
<b>CAISSE D'EPARGNE</b>	<b>14 918 508.62 EUR</b>	<b>6.782.031.58 EUR</b>		
CAISSE D'EPARGNE	1 198 470.00 EUR	737.520.00 EUR	Taux fixe 4,60%	1A
CAISSE D'EPARGNE	339 496.12 EUR	162.915.90 EUR	Taux fixe 3,19%	1A
CAISSE D'EPARGNE	2 695 206.00 EUR	666.666.65 EUR	Taux fixe 3.70% si EURIBOR 12 mois, 5,50% si non Euribor	1B
CAISSE D'EPARGNE	2 000 000.00 EUR	971.032.66 EUR	Taux fixe 4,80%	1A
CAISSE D'EPARGNE	685 336.50 EUR	414.763.20 EUR	Taux fixe 4,46%	1A
CAISSE D'EPARGNE	4 000 000.00 EUR	2 162.172.29 EUR	Taux fixe 4,04%	1A
CAISSE D'EPARGNE	2 000 000.00 EUR	1 600.294.26 EUR	Taux fixe 2,86%	1A
CAISSE D'EPARGNE	1 000 000.00 EUR	66.666.62 EUR	Taux fixe 3.89% à barrière 5.4% sur Euribor 12M Postfixé	1B
<b>CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS</b>	<b>3 998 188.54 EUR</b>	<b>3 088.075.56 EUR</b>		
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	581 876.04 EUR	371.500.56 EUR	Taux fixe 3,92%	1A
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	970 312.50 EUR	698.625.00 EUR	Livret A + 1%	1A
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 446 000.00 EUR	2 017.950 EUR	Livret A + 1%	1A
<b>CREDIT AGRICOLE</b>	<b>742 340.76 EUR</b>	<b>447.475.55 EUR</b>		
CREDIT AGRICOLE	229 322.56 EUR	160.013.49 EUR	Taux fixe 3,53%	1A
CREDIT AGRICOLE	513 018.20 EUR	287.462.06 EUR	Taux fixe 4,97%	1A
<b>DEXIA CL - SFIL</b>	<b>6 061 209.13 EUR</b>	<b>4.050.251.59 EUR</b>		

DEXIA CL	860 250.00 EUR	568.875.00 EUR	Taux fixe 4,33%	1A
DEXIA CL	2 236 871.46 EUR	1.621.890.01 EUR	4,22%	1A
DEXIA CL	1 714 960.00 EUR	1 210.560.00 EUR	Taux fixe 4,65%	1A
DEXIA CL	295 209.56 EUR	152.180.35 EUR	Taux fixe 4,56%	1A
SFIL CAFFIL	193.200.00 EUR	110.400.00 EUR	Taux fixe 4,40 %	1A
SFIL CAFFIL	267.988.60 EUR	153.136.36 EUR	Taux fixe 3,87 %	1A
SFIL CAFFIL	238.504.83 EUR	111.382.74 EUR	Taux fixe 2,03 %	1A
SFIL CAFFIL	254.224.68 EUR	121.827.13 EUR	Taux fixe 3,13 %	1A
<b>SaarLB</b>	<b>13.500.000.00 EUR</b>	<b>11 283 333.17 EUR</b>		
SaarLB	5 000 000.00 EUR	3.916.666.58 EUR	Taux fixe 1,36%	1A
SaarLB	5 000 000.00 EUR	3.999.999.92 EUR	(Euribor 3M + 0.55)-Floor - 0.55 sur Euribor 3M	1A
SaarLB	1 500 000.00 EUR	1 400 000.00 EUR	Taux fixe 0,77%	1A
SaarLB	2 000 000.00 EUR	1.966.666.67 EUR	Taux fixe 0,86%	1A
<b>SaarLB</b>	<b>43 384 020.83 EUR</b>	<b>26 620 054.52 EUR</b>		

## Masse Salariale :

Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 1<sup>er</sup> janvier 2022

	<u>Effectifs rémunérés au 1er janvier 2021</u>	<u>Effectifs rémunérés au 1er janvier 2022</u>	<u>Variation de l'effectif</u>
Titulaires	252	257	+ 5
Agents non titulaires	35	33	- 2
<b>Total</b>	<b>287</b>	<b>290</b>	<b>+ 3</b>

Au cours de l'année 2022

	<u>Effectifs rémunérés au 1er janvier 2022</u>	<u>Effectifs prévisionnel au 31 décembre 2022</u>	<u>Variation de l'effectif</u>
Titulaires	257	256	- 1
Agents non titulaires	33	37	+ 4
<b>Total</b>	<b>290</b>	<b>293</b>	<b>+ 3</b>

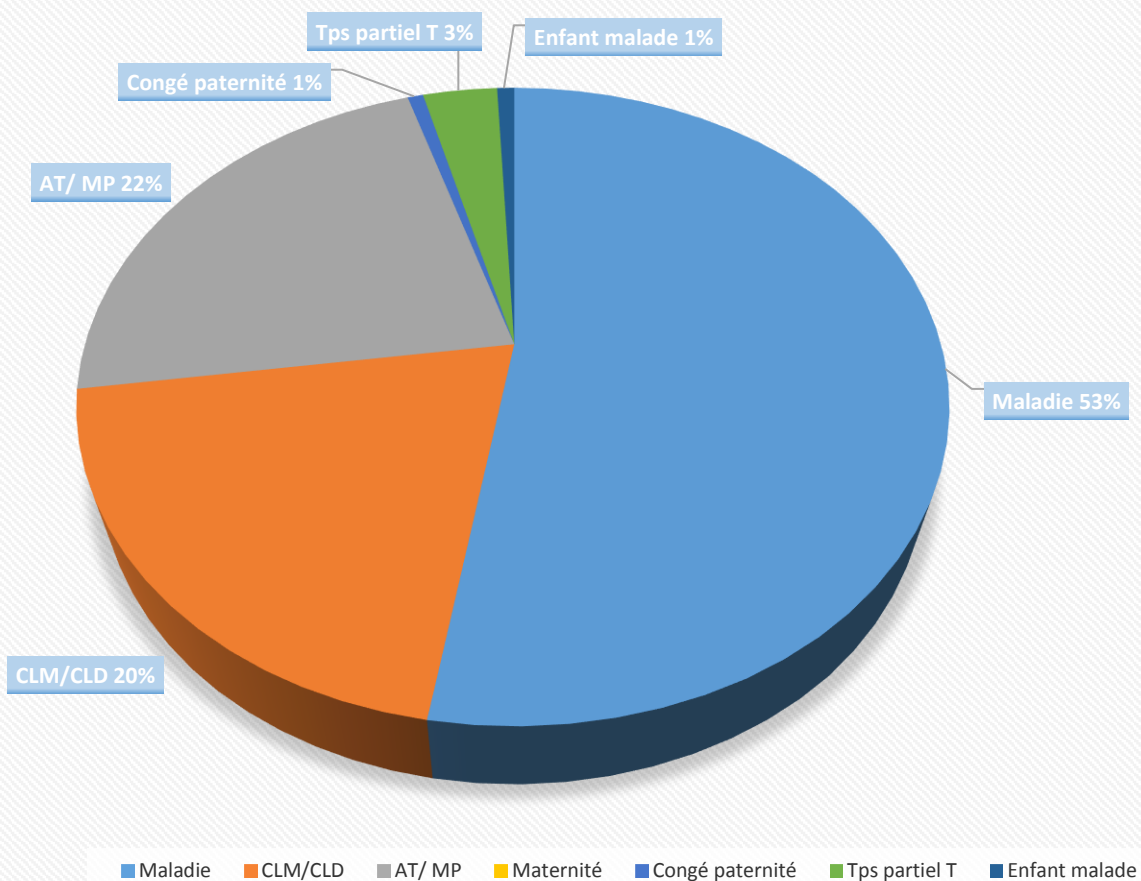
### Rémunération : Coût moyen 2022

	<u>Coût moyen annuel brut</u>	<u>Coût moyen annuel net</u>
Agent titulaire de catégorie A	71 831	41 431
Agent titulaire de catégorie B	44 993	25 699
Agent titulaire de catégorie C	34 315	19 668
Surcroûts	13 634	7 946
PEC	13 098	8 153
CDI – Chargés de projets	30 305	16 352
Saisonniers	3 358	1 847
Apprentis	4 774	4 640



Maladie	5 792
Congés Longue Maladie-Congés longue durée	2 216
Accident de travail	2 475
Congés Paternité	76
Temps partiel Thérapeutique	365
Enfants malades	84
Soit un total d'absence de	11 008

## ABSENCES 2021



## Budgets annexes :

### ■ Zac des Gaffins

Stock de terrains pour un montant de 102.781,05 €

Prévision 2022 : signature d'une concession avec la SPL, pas de dépense ni recette sur ce budget.

### ■ ZAC des Escampades

Stock de terrains sur cette zone pour un montant de 1.010.032 €, un capital restant dû de 458.661 €

Une maison reste à l'inventaire de la ZAC

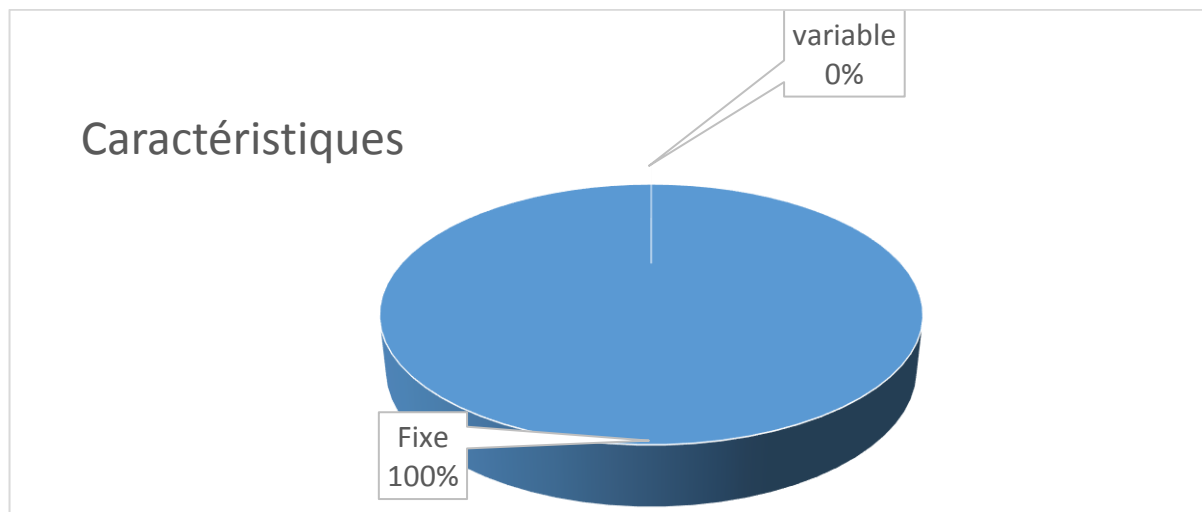
Prévisions sur 2022 :

Location de terrain pour 10.000 €

Travaux suite aux vente de terrains sur la Zac

### Dettes au 1<sup>er</sup> janvier 2022:

<u>CRD</u>	<u>458.661 €</u>
<u>Taux moyen</u>	<u>3,14 %</u>
<u>Durée de vie résiduelle</u>	<u>14 ans</u>



# Site du Pérussier

Capital restant dû 104.647 €

Budget qui s'équilibre chaque année avec les locations.

- Réalisations 2021 :  
Travaux et entretien du site, qui s'équilibre avec les recettes des loyers, un excédent de 55.992 €
- Prévisions 2022 :

Achat de matériel	38.000 €
Eau, et Edf	28.000 €
Travaux d'entretien bâtiments et terrains	50.000 €
Remboursement des salaires	45.000 €
Taxes foncières	19.000
Annuité d'emprunt	51.157 €

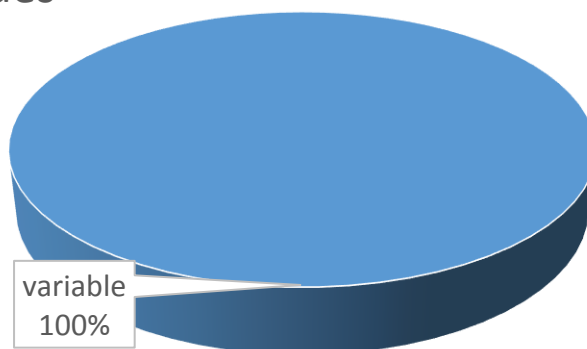
Budget qui s'équilibre avec 200.000 € de recettes (loyers, et remboursements de charges)

Emprunt qui se termine en 2023

## Budget annexe Le Pérussier

CRD	<b><u>104.647 €</u></b>
Taux moyen	<b><u>0,00%</u></b>
Durée de vie résiduelle	<b><u>1 an</u></b>

### Caractéristiques



## Réalisations de 2021 :

Bail Spirou + remboursement travaux	827.856 €
Remboursement Annuité SPL	1.142.451 €
Remboursement Travaux SPL	499.106 €
Redevance occupation domaine public	24.567 €
Subvention Région (CRET1)	120.032 €

## Dépenses

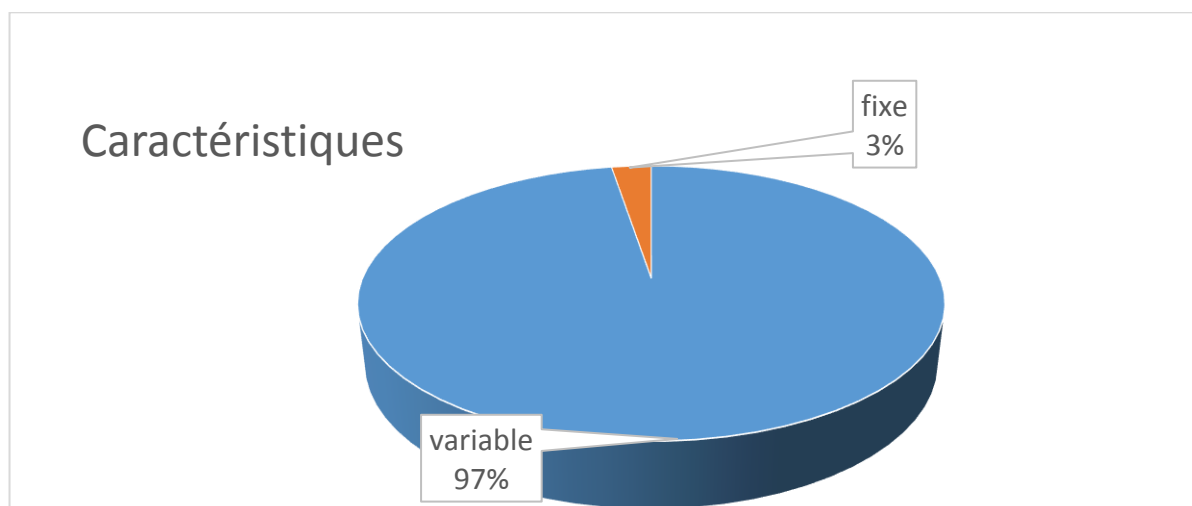
Frais d'études, maîtrise d'œuvre	44.320 €
Travaux	571.950 €
Frais divers	146.836 €
Frais financiers	444.450 €
Rembt Capital emprunt	1.924.185 €

## Prévu en 2022 :

Encaissement loyers SPIROU et remboursement des travaux  
Remboursement des annuités et travaux par la SPL  
Redevances panneaux photovoltaïques, et concessionnaires  
Subvention de la région au titre du CRET 2 d'un montant de 1.021.000 €

## Caractéristiques de la dette au 1er janvier 2022

CRD	26.511.705 €
Taux moyen	1,61%
Durée de vie résiduelle	13 ans et 5 mois



## **St Hilaire 2 :**

Stock de terrains pour un montant de 228.132 €

Vente d'un terrain pour 400.000 € en 2021

## **Zac des Mourgues**

En 2021, uniquement des travaux faits pour le compte de la SPL, par conséquent le compte administratif 2021 s'équilibre avec les dépenses recettes

Prévu en 2022 : travaux sur la ZAC des Mourgues remboursés par la SPL

Et reversement de l'excédent de 59.000 € au budget principal

## **Zac de la Plaine du Grenache**

En 2021, début des travaux pour un montant de 103.196 €

Opération qui va se dérouler en 2022, avec l'acquisition du terrain pour un montant de 658.060 €, des travaux, et une subvention du département (contractualisation) de 383.383 € et une vente de 2.208.535 € en recettes

## **Budget annexe Mobilités**

Budget repris par la Communauté en juillet 2021.

Sur 2021, encaissement du versement mobilité de juillet à décembre 2021.

Paiement du marché « Sorg'en bus », des travaux de marquages arrêts de bus, et le personnel affecté à ce budget

Excédent de 74.446 €

En 2022, prévision pour le versement mobilités de 1.200.000 €, et travaux et études prévus sur cet exercice

## **Budget annexe Assainissement Collectif**

Budget repris par la Communauté en septembre 2021.

Sur 2021, encaissement surtaxe, et engagement de travaux, et étude pour schéma d'assainissement collectif sur Sorgues (financé en partie avec une subvention de l'Agence de l'eau)

Reprise d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel- paiement échéance 10.2021 pour un montant de 7.882,68 €

Excédent de 309.105 € (qui financera les travaux engagés en 2021)

Prévision 2022 : Encaissement surtaxe, emprunt en cours, personnel affecté au budget assainissement collectif, et travaux d'assainissement

Versement de l'excédent par la ville de Sorgues d'un montant de 405.000 €